

## Déroulement des examens écrits :

**Les examens débutent à 9h00.**

Les étudiant-e-s doivent être présents **30 minutes** avant le début de l'examen. En cas d'arrivée tardive, aucune majoration de temps ne sera accordée.

### **Contrôle – Distribution des copies – Place réservée - Dictionnaires**

Les étudiant-e-e sont priés de se munir des documents autorisés et du matériel nécessaire (stylos, carte d'étudiant etc.) avant de prendre place dans la file d'attente correspondant à leur langue d'examen. Les sacs, vestes, portables (éteints) doivent rester au vestiaire. Cette règle s'applique également aux examens dits « open book ».

Ils présentent leur carte d'étudiant à chaque examen. Les assistant-e-s contrôlent les données des candidat-e-s et leur assignent un numéro de place.

Une fois que l'étudiant-e a passé le contrôle et est entré dans la salle d'examen, il ne lui est plus possible de sortir (toilettes, cigarette, etc.)

Les copies sont distribuées une fois que tous les candidat-e-s sont en place. Elles ne doivent en aucun cas être lues ou même feuilletées avant que le signal du début de l'examen ne soit donné. Elles doivent rester à l'envers sur la table devant les étudiant-e-s. La Commission d'examens décidera des sanctions à prendre.

La première page de l'examen remis contient déjà toutes les données nécessaires (N° de candidat, N° de place, langue de maturité, temps supplémentaires éventuel, règlement suivi). Aucune autre information n'a besoin d'y être inscrite. Les candidat-e-s sont cependant priés de contrôler ces données.

Lors des examens « open-book », les étudiant-e-s peuvent apporter leurs propres dictionnaires et les consulter à leur place. Les dictionnaires juridiques sont autorisés, à moins que le ou la professeur-e responsable n'en dispose autrement.

Pour tous les autres examens, les dictionnaires doivent être déposés à l'endroit prévu dans la salle d'examens et consultés au même endroit. Les dictionnaires ne peuvent dans ce cas contenir aucune annotation personnelle. Les dictionnaires juridiques ne sont pas autorisés.

Ces règles s'appliquent également aux étudiants ERASMUS.

### **Remise des copies**

Pour éviter le brouhaha dans la salle, il n'est pas possible de remettre sa copie durant les 15 dernières minutes du temps réglementaire. Les candidat-e-s sont priés de rester assis à leur place jusqu'à la fin officielle de l'épreuve. Une fois celle-ci terminée, les copies sont rassemblées et les étudiant-e-s quittent alors la salle en silence.

Cette règle vaut également pour les candidat-e-s qui bénéficient d'un temps supplémentaire : les copies ne doivent pas être rendues pendant cette période. Les étudiant-e-s restent assis à leur place jusqu'à la fin de l'épreuve.